

## **La charte de la ferme collective Nomdulieu** version propriété collective

Nomdulieu est un collectif autogéré qui se donne les objectifs suivants :

- **Créer une ferme collective, agroécologique, où coexisterait plusieurs activités agricoles complémentaires.**
- **Développer son autonomie alimentaire et énergétique.**
- Acheter, rénover ou construire, et entretenir collectivement son lieu de vie.
- Permettre un accès à un logement stable, dans un bâtiment de qualité, à un prix raisonnable.
- Fournir un cadre de vie agréable et enrichissant.
- Expérimenter et mettre en place des pratiques et techniques écologiques (toilettes sèches, phyto-épuration, énergies renouvelables) dont certaines sont difficiles à mettre en place seul (récupération d'eau de pluie, production du bois de chauffage, méthanisation, électricité solaire, etc).
- Héberger et créer une synergie entre plusieurs projets personnels, professionnels ou non, autour de l'agroécologie, les énergies renouvelables, l'artisanat et l'accueil de personnes en difficultés ou intéressées par les pratiques du collectif.
- Rendre visible et promouvoir les pratiques et techniques du collectif.

Pour cela, Nomdulieu met à disposition de ses membres les différentes parties de la ferme (logements, bâtiments agricoles et terres).

Les parties de la ferme peuvent être attribuées à titre privé par la mise en place d'une location, par exemple attribution d'un logement à une famille, ou de terres à une activité agricole. Chaque membre ou famille peut donc avoir son logement privé et doit avoir ses propres revenus.

A Nomdulieu nous mettons en commun espaces, matériel et services sans nuire à la vie privée de chacun : lave linge, four à pain, grande cuisine pour conserves, salle de réception pour faire la fête, bibliothèque, chambre d'amis, salle de jeu, atelier, véhicules, poulailler, outillage...

Nous essayons de produire nous même ce dont nous avons besoin et préférons le circuit court pour nos approvisionnements extérieurs.

Tous les projets et pratiques de Nomdulieu sont le plus respectueux possible de la nature et des utilisateurs du lieu.

Les gens de passage sont les bienvenus.

Les décisions concernant les parties communes et le foncier (bâti et terre) sont prises collectivement par tous les membres. Si les décisions concernent une partie à vocation d'être mise à disposition d'une famille ou d'un projet, celui-ci possède un avis prépondérant dans les choix. Les décisions concernant l'usage des parties privées sont prises par leurs usagers et les personnes éventuellement affectées par les usages en question.

Le consensus est notre objectif et nous ne recourons au vote que si la décision ne peut plus être reportée.

Notre projet s'inscrit dans un temps long et sera traversé par des conflits, des départs et des arrivées. Nous essayons de les anticiper et de les traiter de manière collective et respectueuse de tous.